

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 13 janvier 2026 relatif à la composition de la formation spécialisée de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud

NOR : JUSF2601309A

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse Sud,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II, de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud ;

Vu l'arrêté du 25 novembre 2025 relatif à la composition de la formation spécialisée de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein de la formation spécialisée de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- Titulaires :
Madame Julie BOCCHECIAMPE
Monsieur Christophe CLEMENT
Madame Marie-Claude HEMERY CHOLLET
Madame Delphine LOUGE
Monsieur Jérôme ROUX
Monsieur Sébastien VILLANOVA

- Suppléants :
Monsieur Jonathan KATZ
Madame Anaïs MACQUOY
Monsieur Soufyan HEUTTE
Madame Priscilla BERRAUD
Madame Amélie MANCA
Madame Christelle MAZAC

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires :
Madame Fabienne LADA
Monsieur Pierre ALAYRANGUES

- Suppléants :
Monsieur Antoine PONSI
Monsieur Yacine ABDAT

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

- Titulaires :
Monsieur Christophe SCHMUTZ-MILHORAT
Monsieur Christophe GROS

- Suppléants :
Madame Carole CASTELBOU
Monsieur Vito FORTUNATO

Article 2

L'arrêté du 25 novembre 2025 susvisé est abrogé.

Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 13 janvier 2026



La directrice interrégionale de la PJJ Sud

P/10

Sylvie VELLA


Sandra OLYMPIE
Directrice Interrégionale adjointe de la PJJ Sud